



## Collège Molière

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée de septembre 2018, la Métropole a confié la gestion de la demi-pension du collège à Scolarest. Le règlement des demi-pensions de la Métropole qui s'impose, comporte notamment les dispositions suivantes.

✓ L'inscription de l'élève est faite pour l'année entière, elle ne peut être modifiée qu'en fin de trimestre à l'appréciation du chef d'établissement.

✓ Le tarif appliqué à l'élève est déterminé au début de l'année scolaire par le collège en fonction du **quotient familial de la C.A.F.**

Sans justificatif permettant le calcul du quotient, le tarif le plus haut sera appliqué.

**Les justificatifs doivent nous être fournis dès la rentrée scolaire. Aucune inscription dans une tranche de tarif aidé ne sera faite après le 21 septembre.** En cas de changement important en cours d'année, le tarif pourra être revu pour le trimestre suivant sur présentation de nouveaux justificatifs. Jusqu'à la fin du trimestre entamé, la famille pourra demander l'aide des fonds sociaux du collège en cas de difficultés financières.

✓ Le dispositif de tarification sociale proposé par la Métropole en faveur des familles implique d'adhérer au système du forfait.

✓ Le paiement s'effectue à l'avance, au début de chaque trimestre, afin que le compte de l'élève soit approvisionné.

✓ Les élèves peuvent s'inscrire un, deux, trois, ou quatre jours par semaine. La famille s'engage à ce que son enfant mange à la demi-pension les jours prévus. Un élève ne peut donc pas bénéficier du tarif aidé si sa présence n'est pas régulière en fonction du forfait choisi.

✓ Tout élève inscrit à la demi pension doit utiliser le badge d'accès (ou code) à chaque passage.

Ce contrôle d'accès permet, notamment de s'assurer de la présence de l'élève au sein de l'établissement.

✓ Une remise d'ordre peut être accordée, sur demande écrite de la famille, adressée à Scolarest :

- avec un délai de carence de 5 jours ouvrés consécutifs et pour exclusion temporaire ou définitive de l'élève ;
- sans délai de carence, pour raison médicale (sur justificatif remis par la « Vie scolaire ») et pour raison personnelle (justifiée par écrit une semaine à l'avance à la « Vie scolaire »).

Une remise d'ordre est accordée d'office, sans délai de carence, dans les cas suivants :

- stage, voyage scolaire de plus d'une journée,
- fermeture exceptionnelle de la demi-pension,
- départ définitif de l'élève,
- pendant le brevet pour les 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup> sans examen,
- après le brevet pour les 3<sup>e</sup> qui ne sont plus accueillis par l'établissement.

Au vu des obligations contractuelles imposées par la Métropole, Scolarest ne peut pas déroger à ces conditions.

La gérante de la demi-pension est naturellement à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

*Eric FAURE*

*Responsable de Secteur*

**Document à conserver par la famille**

**INFORMATIONS A L'ATTENTION DES FAMILLES**

## **FORFAIT**

- L'inscription est au **FORFAIT** (1, 2, 3 ou 4 jours choisis), valable sur l'année scolaire.
- Toute modification de jours ou de forfait doit faire l'objet d'une **demande écrite par le responsable légal** qui **pourra être effective qu'au trimestre suivant après validation par l'établissement scolaire.**

## **TARIFS AIDES DE LA METROPOLE**

Pour bénéficier d'un tarif aidé, vous devez présenter lors de votre inscription à la demi-pension, **votre attestation C.A.F de moins de 3 mois.**

**Sans la transmission de ce document d'inscription au plus tard le vendredi 21 septembre 2018, le tarif appliqué sera le tarif le plus élevé, conformément au règlement de la Métropole.**

Une transmission de ce document (modification du quotient...) en cours de trimestre ne sera effective qu'au trimestre suivant.

## **PRIX DU TRIMESTRE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2018**

Tranche QF Détermine le Prix	Forfait 1 Repas Fixe/Semaine 14 jours 1 <sup>er</sup> trimestre	Forfait 2 Repas Fixe/Semaine 28 jours 1 <sup>er</sup> trimestre	Forfait 3 Repas Fixe/Semaine 42 jours 1 <sup>er</sup> trimestre	Forfait 4 Repas Fixe/Semaine 56 jours 1 <sup>er</sup> trimestre
<b>QF&lt;400</b> 1,00 €	<b>14€00</b>	<b>28€00</b>	<b>42€00</b>	<b>56€00</b>
<b>QF 401&lt;800</b> 2,00 €	<b>28€00</b>	<b>56€00</b>	<b>84€00</b>	<b>112€00</b>
<b>QF 801 &lt;1200</b> 3,00 €	<b>42€00</b>	<b>84€00</b>	<b>126€00</b>	<b>168€00</b>
<b>QF&gt; 1201</b> 3,90 €	<b>.54€60</b>	<b>109€20</b>	<b>163€80</b>	<b>218€40</b>

Tarif du repas élève occasionnel : **4.50€**

**COORDONNEES SCOLAREST**

**Mme DIDISSE Lidwine**

Mail : [E975601@compass-group.fr](mailto:E975601@compass-group.fr)

Tel : 04.72.34.79.94 (8h00 à 10h00 et de 14h00 à 15h30)

**Document à remettre à SCOLAREST**

**INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE  
ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

SCOLAREST aura le plaisir d'accueillir les élèves du collège Molière à la rentrée 2018.

**Pour l'accès à la restauration, l'inscription est obligatoire.**

**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES :**

**LUNDI 3 SEPTEMBRE**

**MARDI 4 SEPTEMBRE**

**MERCREDI 5 SEPTEMBRE**

**DE 8:00 à 16:00**

**DOCUMENT A REMETTRE AU GERANT DU SELF :**

**—Règlement du 1<sup>er</sup> trimestre sur la base du Forfait indiqué dans le tableau ci-dessus. (possibilité de faire 3 chèques)**

**→ Attestation C. A. F. de moins de 3 mois.**

**—Ce document d'inscription dûment rempli.**



Nom de l'élève : .....

Classe : ...

Prénom : .....

Nom du responsable légal : .....

Adresse : .....

.....

Adresse mail : .....

(je m'engage à consulter les courriers que Scolarest enverra sur ma boîte mail)

Téléphones : .....

**Choix des jours :**

**Lundi**

**Mardi**

**Jeudi**

**Vendredi**

Après validation de cette inscription, seule la transmission d'un formulaire de modification (jours ou forfait) pourra changer cette modification initiale.

**Important : un mot écrit dans le carnet de liaison ne sera pas traité par SCOLAREST.**

Toute modification de jours doit être validée par le service intendance de l'établissement et sera considérée comme une modification d'inscription initiale pour prise en compte au **trimestre suivant**.

**Date :**

**Signature :**